



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Rambouillet

Bureau des relations avec les collectivités locales
et de la réglementation

Rambouillet, le
21 OCT. 2020

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
Installation d'incinération de déchets non dangereux de
Thiverval-Grignon**

**Compte rendu de la réunion du jeudi 15 octobre 2020 (9h30)
en la salle de réunions du SIDOMPE de Thiverval-Grignon**

**sous la présidence de Madame Hélène GERONIMI
sous-préfète de Rambouillet**

Assistaient à la réunion

1 Collège « services et établissement public de l'Etat »

1.1 Sous-préfecture de Rambouillet :

Madame Hélène GERONIMI, sous-préfète de Rambouillet,
Monsieur Alain ADAM, chef du bureau des relations avec les collectivités locales et de la
réglementation, sous-préfecture de Rambouillet.

1.2 Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

Monsieur Sam ABDELHAFIZ, unité départementale des Yvelines (78).

2- Collège des collectivités territoriales

2.1 Madame Catherine LANEN, conseillère municipale de Thiverval-Grignon,

2.2 Monsieur Bernard HAUET, maire de Saint-Germain-de-la-Grange,

2.3 Monsieur Guy PELLISSIER, maire de Behoust et président du SIDOMPE (Syndicat mixte pour la
destruction des ordures ménagères et la production d'énergie),

2.4 Madame Nelly PAIGNON, directrice du SIDOMPE (Syndicat mixte pour la destruction des ordures
ménagères et la production d'énergie) .

3- Collège des associations de riverains de l'installation classée

3.1 Monsieur Jean-Jacques MOREL, association de défense de l'environnement des petits prés (ADEPP).

4- Collège des exploitants

4.1 Monsieur Marc-Henri THIMONIER, directeur opérationnel du site de Thiverval-Grignon,

Tél : 01 34 83 66 50

Mél : alain.adam@yvelines.gouv.fr

82 rue du Général de Gaulle 78 514 Rambouillet cedex

.../...



PRÉFET DES YVELINES

Liberté
Egalité
Fraternité

Sous-préfecture de Rambouillet

4.2 Monsieur Arnaud WICQUART, responsable du site de valorisation des déchets,

4.3 Monsieur David POUJOL, responsable de l'exploitation du centre de tri.

5- Collège des salariés

5.1 Monsieur Bertrand HOULET, délégué du personnel (CNIM),

5.2 Monsieur Geoffroy de LESSEPS, délégué du personnel (CNIM).

6- Membres invités

6.1 Monsieur LLONGARIO, BURGEAP (bureau d'études en environnement),

6.2 Monsieur VIENNE, BURGEAP (bureau d'études en environnement),

6.3 Madame I LEGFROS, assistante du SIDOMPE ILINGENIERIE.

Les présentations qui ont été faites au cours de cette réunion sont consultables en ligne sur l'adresse internet suivante : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-cnim-thiverval-grignon-a1061.html>

Monsieur le président du SIDOMPE ouvre la séance et accueille Madame la sous-préfète de Rambouillet qui a pris ses fonctions depuis la fin du mois d'août 2020.

Madame la sous-préfète de Rambouillet remercie Monsieur le Président du SIDOMPE pour ses mots de bienvenue et salue les membres de la commission de suivi de site.

Elle indique tout d'abord que la problématique de l'environnement est toujours d'actualité et encore plus en ce moment en raison du contexte sanitaire liée à la COVID-19 (ramassage des ordures ménagères, tri,.....). Madame la sous-préfète note la volonté de la société CNIM de mettre en avant le rôle de l'éducation en matière de protection environnementale auprès des jeunes qui sont particulièrement sensibles à ce domaine. Elle salue, enfin, la qualité de l'intégration du site dans le paysage et avec les « lieux de vie » des communes qui sont à proximité du site et qui fait ressortir une bonne cohabitation. A la lecture du dossier, elle note qu'il n'y a pas de problème particulier et souligne la qualité des présentations qui lui ont été remises afin de préparer cette commission.

L'ordre du jour prévoit tout d'abord la désignation d'un membre de chaque collège pour siéger au bureau.

Chaque collège est appelé successivement et désigne, à tour de rôle, son membre

- collège des **collectivités territoriales** : Monsieur Bertrand HAUET, maire de Saint-Germain-de-la-Grange,
- collège des **associations de riverains de l'installation classée** : Monsieur Jean-Jacques MOREL, association de défense de l'environnement des petits prés (ADEPP),
- collège des **exploitants** : Monsieur Marc-Henri THIMONIER, directeur opérationnel du site de Thiverval-Grignon,



- collègue des **salariés** : Monsieur Bertrand HOULET, délégué du personnel (CNIM).

1- Présentation des activités

Les représentants de CNIM commentent le rapport annuel de présentation consultable sur le site internet de la DRIEE précité.

Il est à noter une période de travaux qui a débuté en 2016 pour se terminer au 1^{er} octobre 2019 par la réception de travaux avec le début du contrat d'exploitation pour 10 ans. Construire, exploiter et maintenir la qualité environnementale sont les éléments clefs du site.

1.1 Une présentation historique du SIDOMPE (Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie) et du site de traitement est effectuée sous forme, notamment, de photographies retraçant l'évolution du site, depuis 1974, avec les dates clefs des principales étapes.

1.2 Une présentation des travaux de modernisation permet de mettre en avant les objectifs du SIDOMPE et de CNIM. Le fonctionnement du site après travaux est présenté (cf. page 15).

Il est à noter la modernisation des lignes 3 et 4 (arrêt définitif ligne 2). Les nouvelles modalités ont permis de faire baisser significativement le panache de fumée. A présent, le traitement de la fumée est adossé à une procédure de « traitement sec » alors que depuis 1979, jusqu'à 2019, le traitement était effectué en « traitement humide ».

Les objectifs du SIDOMPE sont présentés : (cf. page 12) : augmenter la valorisation énergétique, réduire les oxydes d'azote, modifier et optimiser les chaudières, le traitement des fumées, moderniser les installations anciennes et créer un circuit de visite

Les objectifs de CNIM sont également commentés : (cf. page 13) : optimiser la capacité de traitement et les performances énergétiques, maintenir en phase travaux la fourniture d'électricité/chaleur ainsi que la capacité de traitement, parfaire l'intégration architecturale, améliorer la réception des BOM (camion benne ordures ménagères) et des gros porteurs, améliorer les performances environnementales, réutiliser les équipements existants et optimiser le process afin d'améliorer les conditions de travail.

Les travaux réalisés sont retracés par des photos : (cf. pages 19 et suivantes).

1.3 Le bilan 2019 se décompose comme suit (cf. présentation en ligne des tableaux et courbes de données : CO, poussières, HCl, HF, SO₂, NO_x, NH₃, résultats dioxines AMESA, COT, Cd + Tl, Hg) : évolution 2018-2019, l'autosurveillance et le contrôle par un organisme extérieur.

1.4 Le « BREF »

Deux directives (IED 2010 ET IPPC 1996) visent à prévenir, ou du moins réduire la pollution, tout en assurant le plus haut degré de protection pour l'environnement. Cela requiert que les autorisations d'exploiter reposent sur les meilleures technologies disponibles (MTD). Il concerne 23 pays de l'Union européenne. Pour la France, les conclusions sur les MTD (document autonome) ont été publiées en France le 3 décembre 2019. Un compte à rebours de 4 ans est prévu pour la mise en conformité.

Pour le traitement de mâchefers, sont concernées toutes les installations > 50t/j si élimination ou 75t/j si valorisation.



PRÉFET DES YVELINES

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Rambouillet

Pour le site, un délai de 4 ans est nécessaire : 1 an pour créer le dossier de conformité au 31 décembre 2020, 1 an de réexamen des conditions d'autorisation d'exploiter en lien avec la DRIEE et 2 ans pour la mise en œuvre et le respect des conditions.

Madame la sous-préfète souhaite connaître l'impact financier de cette mise en conformité envisagée pour les prochaines 4 années. Il lui est indiqué, qu'à ce jour, cela n'est pas encore chiffrable (probablement connu lors de la 2ème année) mais que sur les 80 M€ qui ont déjà été engagés pour la réalisation des précédents travaux, une partie de cette somme a déjà permis de mettre en œuvre certaines prescriptions à vernir.

Ces projets devraient pouvoir être présentés à la prochaine réunion de la commission de suivi de site (CSS).

1.5 Les impacts COVID-19

Un suivi chronologique est présenté depuis la date du 9 mars 2020. Il est à noter un arrêt du centre de tri du 19 mars au 20 avril 2020. Aucun cas de COVID-19 n'a été relevé sur le site et l'UVE a fonctionné en continu. Pour le SIDOMPE, cette situation sanitaire a conduit, notamment, à une baisse de 3 % des tonnages d'ordures ménagères et une baisse de 50 % des apports industriels. Le taux d'absentéisme a été inférieur à 10 % en moyenne mais avec des pics à 25 % pour cause de garde d'enfants. Il est noté la forte mobilisation et la bonne volonté de l'ensemble du personnel.

1.6 Le centre de tri

Le centre de tri est présenté avec son historique, son fonctionnement, la politique HSE, l'insertion professionnelle et les visites.

Rappels

- en 2012 : optimisation avec le tri optique
- en 2018 : demande de certification performance énergétique (norme ISO 50 001)

Dans ce centre de tri, il a trois types de tri (mécanique) : 1- trommel : séparation granulométrique séparateur 2- ballistique, 3- overband : séparation des aciers

et pour le tri automatique : 4 trieurs optique pour corps plats et 2 trieurs optique pour les corps creux.

La politique de sécurité des personnels est très bonne (cf. courbe au § 6.3) tout comme le suivi de la propreté qui est évaluée par les visiteurs (taux de 7,65/8 en 2019).

Pour le centre de tri, il est relevé une performance énergétique de mieux en mieux maîtrisée (baisse très nette engagée depuis 2017 de la consommation kWh par tonne traitée), l'évolution des tonnages entrants (hors verre) de 2009 à 2019 est globalement stable (19 594 T pour 2019 hors verre et 11 142 T verre).

Une augmentation du nombre de refus liés à des erreurs de tri est observée.

Le président du SIDOMPE relève une volonté d'augmenter les différentes consignes et catégories de tris qui vont générer un coût financier important à long terme.



PRÉFET DES YVELINES

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Rambouillet

En voulant faire du quantitatif, le qualitatif se dégrade en raison de la variété des produits qui sont de plus en plus polluants entre eux

Madame la sous-préfète rappelle que les questions environnementales sont importantes et doivent être sécurisées mais admet que cela à un coût.

2- Programme de surveillance des retombées atmosphériques de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) – Année 2020 (cf. document mis en ligne)

Les points suivants ont été abordés :

1. Objectifs de l'étude et méthodologie :

- a) Objectifs
- b) Méthodologie

2. Mise en place du plan de surveillance :

- a) Environnement du site
- b) Localisation des points de mesures
- c) Conditions météorologiques pendant la campagne

3. Résultats :

- a) Résultats de la campagne de mesures
- b) Comparaison des résultats

4. Conclusions et perspectives

Au titre de cette étude, les conclusions et les perspectives sont les suivantes

Conclusions

- **Dépôts de dioxines et furanes**

- Homogènes sur l'ensemble des points et comparables du niveau mesuré au point bruit de fond
- Inférieurs à la valeur moyenne obtenue sur la période 2015-2019

- **Dépôts de métaux**

- Homogène sur l'ensemble des points hors quelques disparités pour le manganèse et le cuivre
- Dépôts plus élevés ponctuellement, dont l'origine ne semble pas imputable au site, comparables à ce qui est mesuré en milieu rural ou urbain

Perspectives

- Mise en place du nouveau plan de surveillance en 2021
- Suivi annuel permettant de confirmer le respect des valeurs de référence pour les dioxines/furanes et les métaux lourds



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Rambouillet

3- Bilan de l'inspection des installations classées (DRIEE)

Situation administrative : arrêté préfectoral en vigueur : APC (: arrêté préfectoral complémentaire) « recodificatif » du 19 avril 2018 qui se substitue aux APC du 22 juillet 2011, du 19 juillet 2013, et 26 mai 20114.

Bref WI : en attente du dossier de réexamen avant le 03 décembre 2020.

Mise en service d'un bassin d'orage avec rejet en milieu naturel depuis le 20 décembre 2019

Du 23 mars au 20 avril 2020: arrêt du tri et redirection des collectes vers l'incinérateur.

Révision de la surveillance de l'UVE pour se conformer à l'article 20 de l'arrêté du 19 avril 2018

Des contrôles inopinés d'air

réalisé les 18 et 19 décembre 2019 : ligne 3 : Pas de non-conformités et lLigne 4 : Pas de non-conformités

Des contrôles inopinés d'air en 2020 à venir.

Aucune non-conformité au niveau de l'auto-surveillance

Une inspection au titre de l'année 2020 est prévue le 10 novembre 2020.

Les suites qui ont été données à l'inspection de 2019 :

Réponse de l'exploitant à la non-conformité :

9 remarques soldées à la suite de l'inspection,
6 remarques à solder lors de la prochaine inspection.

La Sous-Préfète de Rambouillet

Hélène GERONIMI